

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation :

09/02/2023

Date d'affichage :

24/02/2023

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Excusés :

M. HEIDET Sylvain ayant donné procuration à Jean KARLE
M. RONDON Mickaël ayant donné procuration à Sarah GROSCLAUDE

Mme FIMBEL Florence a été nommée secrétaire.

**Objet de la
délibération**

N° 05

**Demande de
subvention dans le
cadre du FONDS
VERT**

**Rénovation des parcs
de luminaires
d'éclairage public**

Axe 1

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise BAUMGARTNER doit procéder au remplacement de 147 lampes à sodium par des luminaires LED sur l'ensemble de la Commune pour un montant de 53.721,60 € HT soit 64.465,92 € TTC

Il explique au Conseil Municipal que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) est déployé depuis début janvier 2023. Ce fonds est destiné aux collectivités territoriales. Il vise à subventionner des investissements locaux favorisant notamment l'adaptation au changement climatique.

Le changement des luminaires d'éclairage public en Led entre dans le cadre de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public Axe 1.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

✍ S'ENGAGE à réaliser et financer l'opération décrite ci-dessus ;

✍ SOLLICITE le soutien et la participation de la Préfecture du Territoire de Belfort dans le cadre du fond vert au taux maximal ;

↳ AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document provenant de la Préfecture du Territoire de Belfort se rapportant au fond vert.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Guy MICLO**

